



CAHIER D'ACTEUR concertation préalable PAR 7 (7^e programme d'actions régional « Directive nitrates »)

Coordonnées de l'organisme :

*Association de consommateurs et d'usagers CLCV
Union Régionale Bretagne
Consommation Logement et Cadre de Vie
15 rue du Bourbonnais - 35000 RENNES
Tél 07 67 60 08 30
<https://www.clcv.org/nos-coordonnees/35/bretagne>
Twitter - @CLCVBRETAGNE*

Présentation de l'organisme

Ce cahier d'acteur est présenté par l'Union Régionale (UR) de la CLCV de Bretagne (Consommation, Logement et Cadre de Vie). Créée en 2004, l'UR fait partie de la confédération nationale de la CLCV qui est l'une des plus importantes associations nationales de consommateurs et d'usagers. Elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie.

Résumé de cette contribution à la concertation préalable PAR 7

- *Un nouveau modèle agricole*
- *Des ambitions européennes et globales*

CONTRIBUTION

1. Changer de modèle agricole

En Bretagne, les conséquences environnementales du modèle agricole actuel sont bien connues et pas pour autant en voie de solution comme le montrent le dérèglement climatique, les marées d'algues vertes, l'eutrophisation des eaux, l'inégale qualité de l'eau du robinet.

Il semble donc indispensable de s'ajuster à la norme européenne sur l'eau (25 mg/l de nitrates) et de réduire les émissions de méthane, tel que rappelé par la COP26.

De même, les actions publiques (mais aussi privées) doivent se concentrer sur plusieurs axes clés :

✓ Prendre en compte les particularités climatiques et leurs risques, surtout dans un contexte de dérèglement climatique qui peut présenter des variations imprévisibles (inondations, glissements, sécheresse).

✓ Réduire les niveaux de contamination sur tous les bassins versants à 10 mg/l de nitrates avec une obligation programmée de résultat.

✓ Changer les plans algues vertes inefficaces par des normes obligatoires.

✓ Diminuer le cheptel breton de manière très significative, en phase avec la baisse actuelle de consommation de viande.

✓ Faire évoluer le modèle agricole breton :

- o En abandonnant progressivement l'agriculture intensive et en promouvant l'autonomie fourragère, l'agroécologie, etc.

- o En visant plutôt une production de qualité respectant des labels officiels reconnus (label rouge, AB...) et non la quantité arbitraire

- o En facilitant la diversification vers plus de maraîchage, d'herbe, de cultures alternatives (chanvre, lin, vignes, thé , etc.)

- o Grâce à un accompagnement solide des agriculteurs biologiques

- o En veillant scrupuleusement aux contrôles des exploitations, des plans d'épandage et à leur impact sur l'environnement, etc., tout en évitant l'accumulation de dérogations qui rendent les stratégies de renouvellement agricole vides de sens.

2. S'aligner au niveau européen

En tant que membre adhérent du BEUC¹, l'Union Régionale Bretagne de la CLCV se reconnaît dans [les propositions que cette plateforme internationale](#) soutient en accord avec 24 autres organisations européennes.

Par conséquent, dans le cadre de la consultation du programme nitrates, elle souhaite transmettre certains éléments fondamentaux portés au niveau européen :

1. La chaîne de production alimentaire actuelle n'est pas durable – et la réalisation du Programme Régional d'Action Nitrates doit donc se prémunir d'un diagnostic élargi des conséquences de cette initiative sur la biodiversité de la région, plus spécifiquement sur la ressource en eau. De ce fait, les rapports présentés lors de la période de consultation du programme régional doivent être approfondis en collaboration avec les acteurs de terrain.
2. L'eau et la nourriture, la biodiversité et les espaces verts sont des biens communs et cette notion doit être incluse dans le programme régional comme une condition essentielle de son application.
3. Telle que reconnue par l'Agence environnementale européenne, la réduction de l'utilisation des fertilisants doit atteindre 40% afin d'être fructueuse contre l'eutrophisation. Une plus grande « efficacité » des nutriments ne semble pas probante en termes de réduction des pollutions.
4. De même, au niveau européen, il est possible d'envisager la réduction de 50% des pesticides et de 100% des antibiotiques.
5. Enfin, toujours au niveau européen, le pourcentage de terres dédiées à la production biologique devrait atteindre 25% en 2030.

¹ Bureau Européen des Unions de Consommateurs : <https://www.beuc.eu/>